

BIBLIOTHEQUE DE DROIT INTERNATIONAL



sous la direction de
Charles ROUSSEAU

Professeur de droit international public
à l'Université de Paris
Tome LXXIII

L'INSTITUTION CONSULAIRE ET LE DROIT INTERNATIONAL

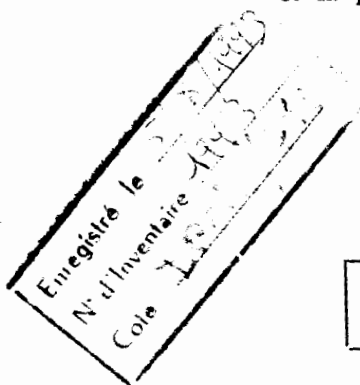
Etude de la Convention de Vienne du 24 avril 1963
sur les relations consulaires
et la pratique des Etats dans ce domaine

par

Mohammed Ali AHMAD

Docteur en Droit

Ouvrage honoré d'une subvention de
l'Université de Genève en Suisse



LIBRAIRIE GENERALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS

20 et 24, rue Soufflot - 75005 PARIS

1973

TABLE DES MATIERES

ABRÉVIATIONS	XI
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	5

CHAPITRE PREMIER

L'INSTITUTION CONSULAIRE	9
<i>Section I.</i> — Evolution historique	9
§ 1. Généralités	9
§ 2. Origine et évolution des consuls	11
<i>Section II.</i> — Notions générales	18
§ 1. Définition du consul	18
§ 2. Classification des consuls	23
A. Les catégories des consuls	23
1. Les consuls de carrière	23
2. Les consuls honoraires	25
B. Les rangs des consuls	29
1. Consuls généraux	30
2. Consuls	31
3. Vice-consuls	31
4. Agents consulaires	31
§ 3. Caractère juridique des consuls	33
A. Aperçu historique, le consul agent commercial	33
B. Le consul ministre public	36
C. Le consul, représentant de l'Etat d'envoi ...	38
D. Le consul, fonctionnaire public	40

CHAPITRE DEUXIÈME

LES SOURCES ET LA CODIFICATION DU DROIT CONSULAIRE	43
<i>Section I.</i> — Les sources du droit consulaire	43
§ 1. Les conventions internationales	43
A. Les conventions bilatérales	44
B. Les conventions multilatérales	44
§ 2. Les législations nationales	46
§ 3. La jurisprudence et la doctrine	47
§ 4. La coutume internationale	48
<i>Section II.</i> — La codification du droit consulaire	50
§ 1. Les tentatives de codification avant la Convention de Vienne de 1963	50
§ 2. La Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires	56
§ 3. Analyse de la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires	59
A. Les caractères généraux de la Convention	59
B. Les dispositions finales de la Convention	62
C. Points communs et différents entre la Convention diplomatique de Vienne de 1961 et la Convention consulaire de Vienne de 1963	62

CHAPITRE TROISIÈME

LES RELATIONS CONSULAIRES	65
<i>Section I.</i> — Etablissement de relations consulaires	65
§ 1. Etablissement de relations consulaires entre Etats	65
§ 2. Etablissement d'un poste consulaire	67
<i>Section II.</i> — Nomination et admission des chefs de poste consulaire	68
§ 1. La lettre de provision	69
§ 2. L'Exequatur	69
§ 3. Le refus de l'Exequatur	70
§ 4. Le retrait de l'Exequatur	72
§ 5. L'admission provisoire	74

<i>Section III.</i> — La rupture des relations diplomatiques entre les Etats et ses conséquences juridiques sur les relations consulaires	75
<i>Section IV.</i> — Fin des relations et des fonctions consulaires	78
§ 1. Le décès du fonctionnaire consulaire	80
§ 2. La fermeture du consulat	80
§ 3. L'extinction de l'Etat	81
§ 4. L'état de guerre entre les deux Etats	82

CHAPITRE QUATRIÈME

LES FONCTIONS CONSULAIRES	83
<i>Section I.</i> — L'évolution historique	83
<i>Section II.</i> — Le projet d'article sur les fonctions consulaires	
§ 1. L'examen du projet d'article par la Commission du droit international	85
§ 2. L'examen de l'article 5, à la Conférence de Vienne de 1963	88
<i>Section III.</i> — Les principales fonctions consulaires	91
§ 1. Fonctions concernant la protection des droits et intérêts de l'Etat d'envoi et de ses ressortissants	91
§ 2. Fonctions d'assistance aux ressortissants de l'Etat d'envoi	93
§ 3. Fonctions portant au développement des relations économiques, culturelles et scientifiques	94
§ 4. Fonctions d'ordre administratif	96
§ 5. Fonctions en matière d'état civil	97
§ 6. Fonctions notariales et judiciaires	98
A. Fonctions notariales	98
B. Fonctions judiciaires	98
a) Fonction de représentation	99
b) Fonction de transmission	100
§ 7. Fonctions concernant la navigation et l'aviation	100
A. Fonction de contrôle	100
B. Fonction d'assistance	100

§ 8. Autres fonctions, non mentionnées par la Convention de Vienne de 1963	101
--	-----

CHAPITRE CINQUIÈME

PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES POSTES CONSULAIRES	103
<i>Section I.</i> — Inviolabilité	104
§ 1. Inviolabilité des locaux consulaires	104
§ 2. Inviolabilité des archives consulaires, des documents et de la correspondance du consulat	110
<i>Section II.</i> — Facilités accordées au poste consulaire pour son activité	114
§ 1. Usage des pavillons et écussons nationaux	114
§ 2. Logement	119
<i>Section III.</i> — Exemption fiscale des locaux consulaires ..	120

CHAPITRE SIXIÈME

PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES FONCTIONNAIRES CONSULAIRES DE CARRIÈRE	129
<i>Section I.</i> — Considérations générales	129
§ 1. Protection des fonctionnaires consulaires	132
§ 2. Inviolabilité personnelle	134
§ 3. Notification des cas d'arrestation, de détention ou de poursuite	139
§ 4. Liberté de mouvement	140
§ 5. L'immunité de juridiction des consuls	144
A. Immunité de juridiction pénale	149
B. Immunité de juridiction civile	153
§ 6. Témoignage en justice	156
<i>Section II.</i> — Autres facilités accordées aux fonctionnaires consulaires de carrière	165
§ 1. Exemption fiscale	165
§ 2. Exemption douanière	174

§ 3. Exemption des obligations en matière d'immatriculation des étrangers, de permis de séjour et de permis de travail	185
§ 4. Exemption du régime de sécurité sociale	187
§ 5. Exemption des prestations personnelles	189
CONCLUSION	193
BIBLIOGRAPHIE	195
I. Documents	195
II. Manuels et Traités	198
III. Monographies et Cours	200
IV. Articles	201
ANNEXES	205
<i>Annexe I.</i> — Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires	205
<i>Annexe II.</i> — Convention de la Havane du 20 février 1928 relative aux agents consulaires adoptée par la Sixième Conférence internationale américaine ..	234
<i>Annexe III.</i> — Draft Convention of the Harvard law School of 1932 on the legal position and functions of consuls	239
<i>Annexe IV.</i> — Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques	248
<i>Annexe V.</i> — Convention consulaire entre les Etats-Unis d'Amérique et l'U.R.S.S. du 1 ^{er} juin 1964	263
<i>Annexe VI.</i> — Convention Européenne sur les fonctions consulaires du 11 décembre 1967	275
<i>Annexe VII.</i> — Principaux Traités et Accords internationaux concernant les relations consulaires ...	294
1. Traités multilatéraux	294
2. Traités bilatéraux	294
TABLE DES MATIÈRES	307